

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 132-22

Objet : *RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement du chemin du Chanay et du carrefour route d'Apremont (RD201) sur la commune de Saint-Baldoph*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 132-22

objet **RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement du chemin du Chanay et du carrefour route d'Apremont (RD201) sur la commune de Saint-Baldoph**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry est chargée de l'aménagement du chemin du Chanay et de la route d'Apremont (RD 201), à l'exclusion des prestations relevant des compétences du Département, sur la commune de Saint-Baldoph.

Les travaux consistent principalement à reconfigurer le carrefour route d'Apremont/chemin du Chanay, à fluidifier la circulation en supprimant la chicane chemin du Chanay, à sécuriser les cheminements piétons, à rénover la structure et le revêtement chemin du Chanay, et à créer une place de covoiturage route d'Apremont.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés subséquents aux accords-cadres C2009 (lot 1 : VRD) et C2010 (lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface), à procédure adaptée pour réaliser l'ensemble des travaux avec une date de remise des offres fixée au 22 août 2022.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de consultation du marché subséquent :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022 a émis un avis favorable pour retenir les offres les mieux-disantes :

- lot 1 (VRD) : groupement d'entreprises Guintoli/Moulin TP, pour un total de 222 218,65 € HT,
- lot 2 (enrobés) : groupement d'entreprises Siorat/Moulin TP, pour un total de 135 602,95 € HT.

L'opération fera l'objet d'un appel de fonds à la commune de Saint-Baldoph d'un montant de 128 315 € HT, dans le cadre de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg de Saint-Baldoph.

Pour ces travaux, il est proposé par ailleurs de solliciter le Département de la Savoie pour une participation financière à hauteur de 100 % de la réfection du tapis de chaussée situé sur l'emprise de la route départementale en coordination avec l'opération d'aménagement, ainsi qu'une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route départementale.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions et la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les marchés pour l'aménagement du chemin du Chanay et du carrefour route d'Apremont (RD201)/chemin du Chanay à Saint-Baldoph au groupement d'entreprises Guintoli/Moulin TP, pour un montant total de 222 218,65 € HT pour le lot 1, et au groupement d'entreprises Siorat/Moulin TP pour un montant total de 135 602,95 € HT pour le lot 2,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : sollicite le Département pour une subvention au titre de la réfection du tapis et au titre de la sécurisation de la route départementale route d'Apremont (RD201),

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **132-22**

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement du chemin du Chanay et du carrefour route d'Apremont (RD201) sur la commune de Saint-Baldoph

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) : Plan de situation Chemin Chanay/Route d'Apremont Saint Baloph

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28017H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28017H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022